



QUARTIER KUNST
WIJK DES ARTS
2030

*Sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Albert II
Onder het erevoorzitterschap van Zijne Majesteit de Koning Albert II*

Mémorandum en vue des élections de 2024

2030, année du bicentenaire de la Belgique, est la dernière année de la législature qui se mettra en place en 2024.

Les événements qui ont débouché sur l'Indépendance de la Belgique se sont déroulés au cœur du Quartier des Arts.

C'est durant les six prochaines années que doivent être mises en œuvre les actions nécessaires au bon aménagement des lieux et des bâtiments en vue du bicentenaire.

A la veille des élections régionales et fédérales de juin 2024 (et communales d'octobre 2024), le Quartier des Arts souhaite sensibiliser les futurs élus sur les aspects essentiels et urgents du développement de ce quartier historique de Bruxelles :

- Une ville et une capitale avec des rôles emblématiques et des atouts uniques
 - L'accès à la culture est un droit
 - Un patrimoine à respecter
- Des espaces publics de qualité et de convivialité
 - Un quartier entretenu et animé
- Un quartier qui s'ouvre aux autres quartiers
 - Une mobilité efficace

Le Quartier des Arts voudrait aussi interroger les mandataires publics sur la manière dont ils envisagent de collaborer avec le milieu associatif.



Le Quartier des Arts s'occupe d'un territoire bruxellois situé de part et d'autre de
l'axe formé par la rue de la Régence et par la rue Royale.



©Plan ARAU - En rouge : les projets du Quartier des Arts

Ce Tracé royal se développe d'une place prestigieuse à l'autre (visible ci-dessus de droite à gauche):
Place Poelaert, Grand Sablon, place Royale, place des Palais, place du Congrès.

Tout au long de cet axe se trouvent les principaux bâtiments qui sont liés à l'existence politique, culturelle et culturelle de la Belgique : le Palais royal, le Parlement, le Palais de Justice, ainsi que les Musées royaux des Beaux-Arts, le Musée des Instruments de Musique (MIM), BOZAR, l'ancien Palais du Coudenberg, le Conservatoire royal, la Colonne du Congrès, les églises Saint-Jacques et Notre-Dame au Sablon, la Grande Synagogue et la Chapelle protestante.

On y trouve également des espaces verts prestigieux : le parc de Bruxelles, le petit Sablon, le parc d'Egmont et la place du Trône.

2030 fournit une occasion exceptionnelle de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de ce quartier historique, en améliorant la convivialité des lieux et l'habitat et, ce faisant, en dynamisant l'outil économique que représente ce quartier.



Le Quartier des Arts met un accent particulier sur les quatre actions principales suivantes, dans la mesure où elles auront un impact fort sur la vie du **haut de la ville de Bruxelles** :

PLACE DU GRAND SABLON

Parmi les plus belles et les plus animées de Bruxelles, cette place est défigurée par le parking qui occupe son centre. Un meilleur équilibre doit être trouvé entre les fonctions de rencontre, d'animation et de flânerie et tout ce qu'implique une bonne mobilité au bénéfice de chacun et notamment de ses commerces si typiques. Sur base d'une étude objective consacrée aux habitudes de déplacement et de stationnement des usagers de la place, un nouveau développement de celle-ci doit être mis en œuvre.



Le Quartier des Arts demande que le réaménagement du Grand Sablon soit inscrit dans les objectifs de la Ville et de la Région pour la législature qui s'entame.

LE TRACÉ ROYAL



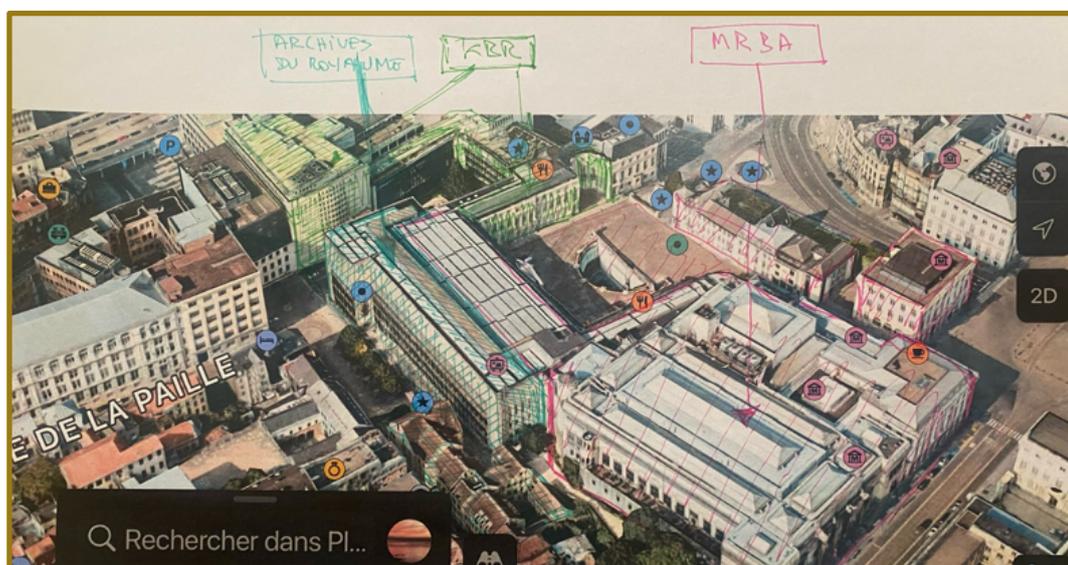
L'axe formé par la rue de la Régence et la rue Royale est la colonne vertébrale du quartier. Cet axe historique du haut de la ville est le pendant des grands boulevards du centre. Ces deux rues qui se terminent par les deux perspectives sur le Palais de Justice et l'église royale Sainte-Marie manquent cependant de cohérence dans leur aménagement. Le seul aménageur très fonctionnaliste de l'espace public semble être la STIB qui y installe ses arrêts, ses rails et son mobilier sans aucune cohérence générale ni esthétique et sans respect pour son environnement architectural.

Le Quartier des Arts demande que des architectes urbanistes soient mandatés pour apporter au Tracé royal sa cohérence, ses perspectives et son attrait avant tout nouvel aménagement par la STIB.



LES MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (MRBAB)

Les MRBAB, avec leur très riches collections d'art ancien, d'art moderne, de Magritte sont le navire-amiral des institutions culturelles du quartier. Voisins du MIM, de la KBR (bibliothèque scientifique nationale), des Archives Générales du Royaume, ils ont cependant un potentiel mal exploité.



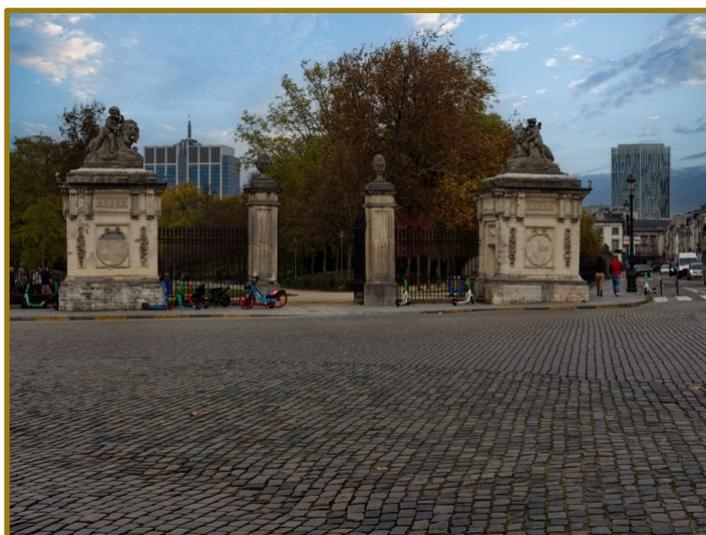
Le Quartier des Arts demande qu'une étude globale consacrée au développement des MRBAB soit commandée. Cette étude devra inclure tous les aspects de la vie du musée et de ses relations avec ses voisins réunis au sein du Mont des Arts, ensemble d'institutions culturelles particulièrement dense.

PERSPECTIVES

Depuis le quartier royal, il n'y a pratiquement plus une perspective qui ne soit pas abîmée par un immeuble hors d'échelle.

Demande d'adoption, dans le cadre du futur RRU, d'une réglementation sur les perspectives sur le modèle du projet élaboré en 1972.

L'auvent qui devrait être construit sur le rond point Schuman va perturber la perspective sur les Arcades du Cinquantième depuis le Quartier royal. Dans la mesure où l'Europe ne participera plus au financement du projet, le Quartier des Arts demande à la Région de retirer son projet d'auvent.





A côté de ces quatre projets phares, le Quartier des Arts défend les points suivants :

Campus Poelaert : Il s'agit du territoire rassemblé autour du Palais de Justice, qui vit en symbiose avec ce bâtiment iconique et le relie à son environnement proche.

❖ **Square Jean Jacobs** (V et R)

- Après un concours initié en collaboration avec la Ville de Bruxelles, le Quartier des Arts a fait réaliser un avant-projet de réaménagement du jardin. Créé pour mettre en valeur le Palais de Justice et situé en bordure du « campus Poelaert » et de la Marolle, le Quartier des Arts demande la mise en œuvre d'un permis d'urbanisme par la Ville, dernière étape de la réhabilitation de ce square et de ses grilles classés

❖ **Rampes et terrasses du Palais de Justice** (V)

- Le Quartier des Arts a fait réaliser une étude sur le mauvais état actuel des rampes qui relient la place Poelaert et la rue des Minimes dans les Marolles en vue d'y faire réaliser une liaison conviviale et attirante entre le haut et le bas de la ville, dans le cadre du projet des « Côteaux du Pentagone ».

❖ **Place Poelaert** (V et R)

- L'usage de cette place est réduit à être un nœud de communication. Le Quartier des Arts demande que débute une réflexion sur un réaménagement de la place, basé sur la pré-étude qu'il a fait effectuer.





Mont des Arts : Il s'agit du périmètre dont le centre est la place Royale, et qui est particulièrement concerné par le Bicentenaire de la Belgique, les principaux événements de 1830 s'y étant déroulés.

❖ **Place Royale**

- Le Quartier des Arts insiste pour qu'une réglementation communale ou régionale, ou l'instauration d'une servitude, oblige à un entretien et une remise en peinture simultanée et régulière des façades de la place. Ceci pourra bien sûr inspirer de telles initiatives pour d'autres ensembles architecturaux bruxellois.

❖ **Jardin des Sculptures (F)**

- Le parcours culturel entre la rue de la Régence et la rue de Ruysbroeck, au pied des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique doit être rendu possible et encouragé.

❖ **Traversée de la KBR** depuis son entrée dans les jardins de l'Albertine jusqu'au bas de la rue de Ruysbroeck (Régie et Belspo).

❖ **Ouverture plus tardive des musées** et gratuité certain(s) jour(s).

❖ Réflexion sur la **place des Palais (V)** : Extrêmement large, elle doit devenir une zone à mobilité apaisée, les voitures étant en conflit fort avec les piétons et les cyclistes, la circulation automobile sur les pavés provoquant un niveau de bruit excessif.

❖ **Parcours culturel entre la place Royale et le Cinquantenaire**

- Parcours à mettre en œuvre, et plus particulièrement dans sa traversée de la Petite Ceinture et via un réaménagement des jardins situés devant le Palais royal.

❖ Mise en valeur de la **Domus Isabellae (V et R)**

- Les caves de ce qui a été une des maisons les plus importantes de Bruxelles doivent être vidées et reliées à la Cinémathèque, avant tout réaménagement de la rue Baron Horta.

❖ **PPAS Ruysbroeck (V)**

- Un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) doit être établi en vue de supprimer l'immeuble qui enjambe la rue de Ruysbroeck afin de redonner vie à cette très ancienne rue de la ville.

❖ Installation d'un magasin **sous le pont de la place de la Justice.**





Congrès :



- **Place du Congrès :**
 - Le Quartier des Arts insiste pour que cette place, en bordure de la rue Royale soit réaménagée, en tenant compte notamment des perspectives et des communications vers le bas de la ville.
- **Lever House (FWB et R)**
 - Cet immeuble situé au pied de la colonne du Congrès est l'œuvre de Joseph Poelaert, partiellement modifié par les architectes Cluysenaar et Saintenoy. Élément essentiel de l'ensemble architectural de la place, il pourrait sur pied. Le Quartier des Arts demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région de prendre sans plus attendre les mesures urgentes de sauvegarde et de réhabilitation.

Divers

- Allègement des procédures d'établissement des PPAS et de leur contenu. Ces PPAS sont l'outil le plus efficace de la Ville pour accompagner le développement des quartiers. Ce sont des outils démocratiques qui fixent des règles claires opposables à tous.
- Gestion plus rapide des demandes de permis d'urbanisme (V et R)
- Complexe INSAS rues de Namur et Thérésienne (FWB), à réhabiliter.
- Gestion de la propreté à charge de la Région, et plus de 19 services communaux.
- Bruit, dont les sirènes (V et R). *L'usage et l'intensité des sirènes doit être mieux défini : il s'agit d'une des principales sources de pollution par le bruit et le fait qu'elle soit provoquée par des services publics est un contre-sens.*
- Dation (R) : *Une réglementation permettant le don d'œuvres d'art aux musées bruxellois doit être votée par la Région, en échange d'abattements fiscaux.*
- Gestion régionale de la culture : *Le choix de l'installation de Gelucke sur le Mont des Arts et la mise en œuvre de Kanal montrent que la Région doit se doter d'outils culturels pour l'aider dans ses choix qui ne doivent pas relever exclusivement des options d'élus.*
- Habitat : *L'habitat doit être renforcé dans le quartier qui souffre par endroits d'un caractère mono-fonctionnel administratif ou culturel.*
- Fontaines : *Création et entretien de fontaines*

Légende :

F : Fédéral

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

R : Région

V : Ville